

CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT



Avenant 2021 Commune de FLOIRAC

Année : 2021
N° et Nom du gestionnaire : 5
Nom de la commune : FLOIRAC
N° du contrat : 201800663
Type de pièces : Convention
Nature d'aide : PS CEJ

Les conditions ci-dessous, de la subvention dite prestation de service contrat « enfance et jeunesse » (Psej), constituent la présente convention.

Entre :

La Commune de Floirac, représentée par son Maire, Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU, dont le siège est situé 6 avenue Pasteur – 33270 Floirac.

Ci-après désigné « le partenaire ».

Et :

La Caisse d'Allocations Familiales de la Gironde, représentée par sa directrice, Madame Christine MANSIET, dont le siège est situé rue du Docteur Gabriel Péry – 33078 Bordeaux Cédex.

Ci-après désignée « la Caf ».

Il est convenu que la convention « n° 201800663 » est modifiée dans les conditions fixées aux articles suivants.

Article 1 : Les modalités de financement

Le présent avenant intègre des actions nouvelles dans le champ de l'enfance

- **LAEP – Il était une fois**

Le détail de ces actions figure en annexes 1, 2 et 3 du présent avenant.

L'article « 2-1 Mode de calcul de la Psej et révision des droits » de la convention initiale est remplacé par l'article suivant pour les actions nouvelles résultant du présent avenant.

« 2-1 Le mode de calcul de la Psej et la révision des droits »

Le financement de la Psej est détaillé ci-après en annexe 1 de la présente convention.

Les parties à la présente convention conviennent que ce financement peut prendre en compte la réalisation d'actions nouvelles relevant du volet enfance au titre du présent avenant sur une période antérieure à sa date de signature par l'ensemble des parties, à compter du 1^{er} janvier 2018.

La Psej distingue deux types d'actions : les actions nouvelles développées dans le cadre du contrat « enfance et jeunesse » et les actions antérieures, financées dans un contrat avant la signature d'un premier Cej et reconduites dans le présent Cej.

Pour chaque action nouvelle développée dans le présent contrat (cf. annexes 1 à 3), un montant forfaitaire plafonné par action est calculé. Pour une action nouvelle instaurée dans le cadre de la présente convention du fait du présent avenant, ce montant est déterminé selon les formules ci-après :

- $(\text{Montant restant à charge retenu par la Caf} \times 0,55) \times 1,3264$ pour les actions nouvelles relevant du champ de l'enfance,

Les champs de l'enfance et de la jeunesse étant ceux tels que précisés à la présente convention.

Pour les actions antérieures, un montant forfaitaire dégressif est appliqué en référence aux financements antérieurs. Aucun nouveau développement relevant du volet jeunesse ne sera pris en compte dans le cas de ce présent avenant.

Une même action inscrite dans la présente convention est réalisée par plusieurs des partenaires à celle-ci. En conséquence, le montant forfaitaire précité est calculé par action et est réparti entre chacun de ces partenaires selon un pourcentage prédéterminé. Ce pourcentage

figure expressément dans la fiche projet de l'action concernée en annexe 3 de la présente convention.

Le montant annuel forfaitaire de la Psej est versé en fonction :

- Du maintien de l'offre existante avant la présente convention. L'offre existante est décrite en annexes 2 et 3 ci-après de la présente convention ;
- De la réalisation des actions nouvelles inscrites à la présente convention ;
- Du niveau d'atteinte des objectifs avec notamment le respect de la règle de financement des actions de développement et de pilotage ;
- Du respect des règles relatives aux taux d'occupation ;
- De la production complète des justificatifs.

Ce montant peut être revu en cas :

- D'une anomalie constatée dans le niveau de financement du projet ;
- De non-respect d'une clause ;
- De réalisation partielle ou absente d'une action.

La Caf applique un taux de réfaction et notifie aux partenaires le montant de la réfaction qui est appliquée.

La valorisation du bénévolat ne peut pas être prise en compte dans le calcul de la Psej.

Article 2 : Le suivi des objectifs, des engagements et l'évaluation des actions

« **Annexe 5.1 : liste des pièces justificatives** » du présent avenant.

Toutes les clauses de la convention initiale et de son(s) avenant(s), et leurs annexes, restent inchangées et demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux stipulations contenues dans le présent avenant. Ces stipulations prévalent en cas de différence.

Article 3 : Effet et durée de l'avenant

Le présent avenant, annexes comprises, prend effet à compter du 1^{er} janvier 2021.

Il est établi un original du présent avenant pour chacun des signataires.

Fait à Bordeaux, le 18 août 2021, en 2 exemplaires	
La Caf de la Gironde,	La Commune de Floirac,
La Directrice, Madame Christine MANSIET	Le Maire, Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU

Annexe 1 : Tableau financier récapitulatif

Tableau récapitulatif financier Global										
Contrat : 201800663 FLOIRAC										
Date d'effet : 01/01/2018										
Module : FLOIRAC										
Typologie	Type Action	Nature Action	Nom Action	Année 2018	Année 2019	Année 2020	Année 2021	Année 2022	Total	
Action nouvelle	Accueil Enfance	Crèches familiales	CRECHE FAMILIALE	20697,81	20697,81	20697,81	20697,81	0	82791,24	
		Lieux accueil enfants parents	LAEP Il était une fois	2756,19	2756,19	2756,19	2756,19	0	11024,76	
		Ludothèque	LUDOTHEQUE	12820,58	12820,58	12820,58	12820,58	0	51282,32	
			Multi accueil	Multi acc Nicolas et Pimprenelle (Fusion HG et C Collective)	12000,59	12000,59	12000,59	12000,59	0	48002,36
	Pilotage Enfance		Poste de coordination	Poste de coordination enfance	23381,47	23381,47	23381,47	23381,47	0	93525,88
				Poste de coordination jeunesse	26346,91	26346,91	26346,91	26346,91	0	105387,64
	Pilotage Jeunesse		Formation BAFA BAFD	BAFA/BAFD	5285,16	5285,16	5285,16	5285,16	0	21140,64
		TOTAL	ACTION NOUVELLE		103288,71	103288,71	103288,71	103288,71	0	413154,84
	Action antérieure	Accueil Enfance	Crèches familiales	CRECHE FAMILIALE DE FLOIRAC	133281,86	133281,86	133281,86	133281,86	0	533127,44
			Relais assistants maternels	RAM DE FLOIRAC	13560,87	13560,87	13560,87	13560,87	0	54243,48
Multi accueil			Creche le Petit Prince	61354,22	61354,22	61354,22	61354,22	0	245416,88	
			HG MUNICIPALE (Fusionné Nicolas et Pimprenelle)	46684,17	46684,17	46684,17	46684,17	0	186736,68	
			Multi Accueil DOLTO	4254,65	4254,65	4254,65	4254,65	0	17018,6	
Accueil Jeunesse		ALSH Extrascolaire	Accueil Ados mairie	Accueil Ados mairie	48324,1	48324,1	48324,1	48324,1	0	193296,4
			Alsh extrascolaire asso UNIRE	Alsh extrascolaire asso UNIRE	946,9	946,9	946,9	946,9	0	3787,6
			Alsh extrascolaire mairie Floirac	Alsh extrascolaire mairie Floirac	100645,75	100645,75	100645,75	100645,75	0	402583
			ALSH Périscolaire	APS FLOIRAC	23261,61	23261,61	23261,61	23261,61	0	93046,44
			Séjours	Séjours	23933,32	23933,32	23933,32	23933,32	0	95733,28
		TOTAL	ACTION ANTERIEURE		456247,45	456247,45	456247,45	456247,45	0	1824989,8
		TOTAL	DEGRESSIVITE CONTRAT ANTERIEUR		0	0	0	0	0	0

<p>La Caf de la Gironde,</p> <p>La Directrice, Madame Christine MANSIET</p>	<p>La commune de Floirac,</p> <p>Le Maire, Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU</p>
--	--

Tableau récapitulatif financier Global									
Contrat : 201800663 FLOIRAC									
Date d'effet : 01/01/2018									
Module : AVENANT 2019 RAM									
Typologie	Type Action	Nature Action	Nom Action	Année 2018	Année 2019	Année 2020	Année 2021	Année 2022	Total
Action nouvelle	Accueil Enfance	Relais assistants maternels	RAM DE FLOIRAC	0	2313,37	7010,22	7010,22	0	16333,81
	TOTAL	ACTION NOUVELLE		0	2313,37	7010,22	7010,22	0	16333,81

Tableau récapitulatif financier Global									
Contrat : 201800663 FLOIRAC									
Date d'effet : 01/01/2018									
Module : AVENANT 2021									
Typologie	Type Action	Nature Action	Nom Action	Année 2018	Année 2019	Année 2020	Année 2021	Année 2022	Total
	Accueil Enfance	Lieux accueil enfants parents	LAEP IL ETAIT UNE FOIS	0	0	0	858,95	0	858,95
	TOTAL	ACTION NOUVELLE		0	0	0	858,95	0	858,95

La Caf de la Gironde,	La commune de Floirac,
La Directrice, Madame Christine MANSIET	Le Maire, Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU

Annexe 3 :

Fiche détaillée par action

Annexe 3

**FICHE PROJET
CONTRAT ENFANCE JEUNESSE
d'un LAEP ou LUDOTHEQUE existant
maintenu ou développé**

DESCRIPTION

Nom de la structure :

Adresse :

Gestionnaire :

Nom du partenaire du Cej qui finance :

Date d'ouverture :

ANNEE PRECEDANT LA SIGNATURE DU CEJ (soit en 2020)

Nombre d'heures d'ouverture annuelle

Nombre d'agents soit ETP

Qualifications

Subvention des partenaires : Montant PS :

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4
	2021	2022	2023	2024
Capacité théorique				
Nombre d'heures d'ouverture annuelle et heures d'organisation ⁽¹⁾	204,00	0,00	0,00	0,00
Nombre d'agents	6,00	0,00	0,00	0,00
Equivalent temps plein	0,00	0,00	0,00	0,00
Qualifications	Puéricultrice, EJE, psychologue, ludothécaire, Auxiliaire, psychomotricienne	0	0	0
Données financières prévisionnelles				
Total des dépenses	24 000,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes	24 000,00	0,00	0,00	0,00
dont subvention du partenaire « Ville Floirac »	19 006,08	0,00	0,00	0,00

⁽¹⁾ Uniquement pour les LAEP

DESCRIPTIF DU PROJET

« Il était une fois » est un lieu qui vous accueille pour jouer, échanger, vous informer, vous écouter. Un lieu de rencontre, anonyme et gratuit.

Ouvert aux enfants jusqu'à 5 ans accompagnés de leur parent ou d'un membre de leur famille.

Accueil les jeudis de 15h30 à 17h30. Fermeture pendant les vacances scolaires.

Nouvel accueil à compter de septembre 2021 les lundis matins de 9h30 à 11h30 dans le Haut-Floirac.

Annexe 5.1 : Liste des pièces justificatives

I – Pièces justificatives relatives au(x) signataire(s)

I.1 – Collectivités territoriales – Etablissements publics

Nature de l'élément justifié	Justificatifs à fournir pour la signature de la première convention	Justificatifs à fournir pour la signature du renouvellement de la convention
Existence légale	Arrêté préfectoral portant création d'un SIVU / SIVOM / EPCI / Communauté de communes et détaillant le champ de compétence	Attestation de non changement de situation
	Numéro SIREN / SIRET	
Vocation	Statuts pour les établissements publics de coopération intercommunale (détaillant les champs de compétence)	
Destinataire du paiement	Relevé d'identité bancaire	

I.2 – Entreprises (pour les contrats enfance et jeunesse signés avec un employeur)

Nature de l'élément justifié	Justificatifs à fournir pour la signature de la première convention	Justificatifs à fournir pour la signature du renouvellement de la convention
Vocation	Statuts	Attestation de non changement de situation
Destinataire du paiement	Relevé d'identité bancaire, postal ou caisse d'épargne du bénéficiaire de l'aide, ou du bénéficiaire de la cession de créance (loi Dailly)	
Existence légale	Numéro SIREN / SIRET	
	Extrait K bis du registre du commerce délivré et signé par le greffier du Tribunal de commerce, datant de moins de 3 mois	Extrait K bis du registre du commerce délivré et signé par le greffier du Tribunal de commerce, datant de moins de 3 mois
Pérennité (opportunité de signer)	Compte de résultat et bilan relatifs à l'année précédant la demande (si l'entreprise existait en N-1)	

I.3 – Associations – Mutuelles – Comités d'entreprise (pour les contrats enfance et jeunesse signés avec un employeur)

Nature de l'élément justifié	Justificatifs à fournir pour la signature de la première convention	Justificatifs à fournir pour la signature du renouvellement de la convention
Existence légale	Pour les associations : récépissé de déclaration en Préfecture Pour les mutuelles : récépissé de demande d'immatriculation au registre national des mutuelles. Pour les comités d'entreprise : procès-verbal des dernières élections constitutives	Attestation de non changement de situation
	Numéro SIREN / SIRET	
Vocation	Statuts	
Destinataire du paiement	Relevé d'identité bancaire, postal ou caisse d'épargne du bénéficiaire de l'aide, ou du bénéficiaire de la cession de créance (loi Dailly)	
Capacité du contractant	Liste datée des membres du conseil d'administration et du bureau.	Liste datée des membres du conseil d'administration et du bureau.
Pérennité (opportunité de signer)	Compte de résultat et bilan relatifs à l'année précédant la demande (si l'association existait en N-1)	

II - Pièces justificatives relatives au CEJ

Nature de l'élément justifié	Justificatifs à fournir pour la signature de la première convention		Justificatifs à fournir pour la signature du renouvellement de la convention	
Engagement à réaliser l'opération	Pour les CEJ signé avec un employeur : Lettres d'intention des employeurs réservataires de places		Pour les CEJ signé avec un employeur : Lettres d'intention des employeurs réservataires de places	
Diagnostic territorial	Fiche diagnostic (cf. annexe 4 ci-dessus ; comprenant notamment un état détaillant les structures, activités ou actions existant au cours de l'année précédant la signature de la convention)		Fiche diagnostic (cf. annexe 4 ci-dessus ; comprenant notamment un état détaillant les structures, activités ou actions existant au cours de l'année précédant la signature de la convention)	
	Données relatives aux structures, activités, actions existant avant la signature du contrat	Données relatives aux nouvelles actions	Données relatives aux structures, activités, actions existant avant la signature du contrat	Données relatives aux nouvelles actions
Eléments financiers	<p><i>Pour les structures ne bénéficiant pas de la pso :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - relevé des données financières (compte de résultat) des structures, activités ou actions pour l'année précédant la signature du contrat <p><i>Pour les structures existant au cours de l'année précédant la signature du contrat, et bénéficiant de la pso :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - les données nécessaires ont été déjà transmises à la caf 	Budget prévisionnel des structures, activités et actions entrant dans le champ du contrat pour chacune des années couvertes par le contrat	<p><i>Pour les structures ne bénéficiant pas de la pso :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - relevé des données financières (compte de résultat) des structures, activités ou actions pour l'année précédant la signature du contrat <p><i>Pour les structures existant au cours de l'année précédant la signature du contrat, et bénéficiant de la pso :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - les données nécessaires ont été déjà transmises à la caf 	Budget prévisionnel des structures, activités et actions entrant dans le champ du contrat pour chacune des années couvertes par le contrat

<p>Activité</p>	<p><i>Pour les structures ne bénéficiant pas de la pso :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - relevé des données d'activités ou actions pour l'année précédant la signature du contrat <p><i>Pour les structures existant au cours de l'année précédant la signature du contrat, et bénéficiant de la pso :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - les données nécessaires ont été déjà transmises à la caf 	<p>Fiche projet indiquant les données d'activité prévisionnelles pour chacune des années du contrat (en vue de l'élaboration du schéma de développement)</p>	<p><i>Pour les structures ne bénéficiant pas de la pso :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - relevé des données d'activités ou actions pour l'année précédant la signature du contrat <p><i>Pour les structures existant au cours de l'année précédant la signature du contrat, et bénéficiant de la pso :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - les données nécessaires ont été déjà transmises à la caf 	<p>Fiche projet indiquant les données d'activité prévisionnelles pour chacune des années du contrat (en vue de l'élaboration du schéma de développement)</p>
-----------------	---	--	---	--

<p>Nature de l'élément justifié</p>	<p>Justificatifs nécessaires au suivi de l'activité</p>
<p>Activité</p>	<p>Production infra-annuelle de documents intermédiaires sur les résultats d'activité au 30 septembre de l'année en cours N, pour les actions concernées par le présent CEJ</p> <p>Production au 1er semestre N+1 du bilan annuel N de la réalisation des actions prévues au schéma de développement, avec taux d'occupation annuel par structure et calendrier de réalisation des actions, tarifs pratiqués et autorisation d'ouverture pour les structures soumises à cette obligation et non bénéficiaires de prestation de service.</p>